BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort , Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVè REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 14 / 94 / ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DU TRAITE DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE.

L 'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution N° 01/92/ADP du 17 juin 1992
portant validation du mandat des Députés

A délibéré en sa séance du 04 Mai 1994
et adopté la loi dont la teneur suit :

Atticle 1 : Le Gouvernement est autorisé à ratifier le Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine signé à Dakar le 10 Janvier 1994.

Article 2 : La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat .

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou le 04 Mai 1994.

Le Secrétaire de Séance ***Le Président***

Larba Prosper YAMEOGO/ ***Dr Bongnessan Arsène YE/***

BURKINA FASO - Le Président de L'Assemblée des Députés du Peuple